



## Bar. « Un effort de tous les types de pêche sera nécessaire »

De nouvelles directives européennes viennent d'être prises pour réglementer la pêche au bar. Les plaisanciers et les pêcheurs professionnels sont concernés par cette mesure. La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, représentée par Jean Kiffer, attend pour se prononcer sur ces nouvelles directives préférant recueillir dans un premier temps l'avis de ses membres qui se réuniront les 11 et 12 avril, à Saint Brice en Coz (35) lors de son congrès national.

Interrogée sur ces nouvelles directives, Rachel Lagiere, ingénieure halieutique auprès de la Cobrenord (organisation de producteurs basée à Saint Quay Portrieux), fait le point.

### > Quelle est aujourd'hui la ressource en bar ?

Nous constatons une baisse importante et inquiétante de biomasse depuis 2012. La mortalité due à la pêche en Atlantique Nord-Est serait quatre fois supérieure au niveau qui permettrait une exploitation durable, selon l'objectif fixé par la Commission européenne en matière de rendement maximum durable (RMD).

### > Qu'est-ce que la nouvelle réglementation va changer pour les pêcheurs professionnels ?

L'ensemble des mesures en vue de protéger le stock de bar n'est pas encore défini. Un plan de gestion va être décidé par le Parlement européen. Pour l'instant, seule l'utilisation de chalut pélagique d'un maillage égal ou supérieur à 70 mm est interdite de janvier à avril pendant la période de reproduction du bar. Ce métier



Photo archives Le Télégramme

*Rachel Lagiere, ingénieure halieutique auprès de la Cobrenord, estime que l'interdiction de pêche au chalut pélagique ne suffira pas à protéger la ressource.*

de chalut pélagique est le premier cible car représentant un quart des captures totales de bar dans l'Union européenne (tout comme l'estimation des captures réalisées par les plaisanciers).

### > Les pêcheurs professionnels ont-ils fait d'autres propositions ?

Cette réglementation européenne s'applique à tous les pêcheurs de l'UE. Dans l'attente du plan de gestion, les professionnels français et leurs représentants, par le biais d'une commission Bar, mise en œuvre par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), travaillent à la proposition de mesures supplémentaires pertinentes pour gérer efficacement et durablement l'exploitation de ce stock. Cela nécessitera un effort de la part de tous les types de pêche.